

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-09 bis - Travaux d'aménagement en rez-de-chaussée et extérieurs de l'Espace Germain Aubert à Valréas – bureaux et locaux de stockage - Lots techniques « électricité courants forts et faibles », « chauffage-ventilation et rafraîchissement », « plomberie, sanitaire » _ Mission Conseil et Accompagnement _ Choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT, l'engagement de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan dans le cadre des travaux d'aménagement en rez-de-chaussée et extérieurs de l'Espace Germain Aubert à Valréas, destiné à l'accueil d'entreprises, et notamment la partie de bâtiment qui sera occupée dès le début de l'année 2019 par la société CLÉANCIA,

CONSIDERANT comme nécessaire de faire réaliser une mission de conseils et accompagnement par un bureau d'études techniques pour la réalisation des lots techniques suivant : « électricité courants forts et faibles », « chauffage-ventilation et rafraîchissement », « plomberie, sanitaire »,

CONSIDERANT que la mission de conseils et accompagnement consiste à une partie étude (bilan thermique, dossier de consultation, analyse des offres et aide à l'élaboration des marchés) et une partie chantier (forfait de 5 réunions de suivi des travaux et réception),

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire du bureau d'études techniques JACQUES LAPLACE, implanté à UPIE (26120), pour une mission de conseils et accompagnement par un bureau d'études techniques pour la réalisation des lots techniques suivant : « électricité courants forts et faibles », « chauffage-ventilation et rafraîchissement », « plomberie, sanitaire » dans le cadre des travaux d'aménagement en rez-de-chaussée et extérieurs de l'Espace Germain Aubert à Valréas, offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 9 890 euros HT, soit 11 868 € TTC.

Article 2 : DE PRENDRE NOTE que toute réunion organisée au-delà du forfait de 5 réunions compris dans la prestation initiale sera facturée 535.00€HT,

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 18 juillet 2018

Le Président,

Patrick ADRIEN

